



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers d'orientation et directeurs de CIO

Question écrite n° 7506

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réponse qu'il a faite à la question écrite n° 3903, parue au Journal officiel du 6 septembre 1993, où il indique notamment qu'une cinquantaine de directeurs de centre d'information n'ont pas été intégrés dans le nouveau corps fixé par le décret du 20 mars 1991. Les directeurs de CIO en retraite ne pourront être intégrés qu'automatiquement en fonction de leur seule ancienneté. Il est impossible d'appliquer d'autres critères, car alors la consultation des commissions paritaires serait indispensable. Or ils n'en relèvent pas, n'étant pas électeurs. Par contre, ces critères sont pris en compte pour refuser l'intégration des directeurs en activité. Il lui demande s'il ne lui semble pas qu'une telle application de la loi entraîne une situation discriminatoire à l'égard des cinquante directeurs précités. D'autre part, il souhaiterait savoir s'il est exact qu'il est interdit à ces personnels de faire acte de candidature pour le recrutement dans le nouveau corps.

Texte de la réponse

L'article 27 du décret n° 91-290 du 20 mars 1991 portant statut particulier des directeurs de centre d'orientation (CIO) et des conseillers d'orientation psychologues a effectivement prévu la possibilité pour les directeurs de CIO, ancien statut, d'être intégrés dans le nouveau grade prévu par ce décret. Depuis 1990, 510 directeurs de CIO ancien statut ont été intégrés dans le nouveau grade : 167 en 1990, 118 en 1991, 120 en 1992, 105 en 1993. Suite aux négociations avec les organisations professionnelles, un tableau d'avancement a été établi pour chacune des trois dernières années. Ainsi, 111 conseillers d'orientation psychologues ont été promus dans le nouveau grade de directeurs de CIO : 31 en 1991, 42 en 1992 et 31 en 1993. Ces promotions n'ont pas en effet permis l'intégration de l'ensemble des directeurs de CIO ancien statut dans le nouveau grade. À ce jour, 52 directeurs de CIO n'ont pas été intégrés. Une solution à ce problème est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7506

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3753

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 638